



**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
DE L'ÉCOLE NOTRE-DAME-DE-MONTJOIE**



No de la résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES SOMMETS

Procès-verbal de la première séance ordinaire tenue le mardi
23 septembre 2025 à l'école Notre-Dame-de-Montjoie à 16 h 00.

PRÉSENCES :

Madame Christine Rodrigue-Lecours	Parent
Madame Martine Landry	Parent
Madame Julie Caron	Parent
Madame Julie Roussy	Parent
Madame Émilie Laborde	Parent
Madame Nathalie Noël	Parent
Monsieur Nicolas Turcotte	Représentant de la communauté
Madame Marie-Ève David	Enseignante
Madame Lynda Mooney	Enseignant
Madame Jennifer Ten Eyck	Personnel de soutien
Madame Andrée-Anne Salois	Directrice

ABSENCES :

Madame Bénédicte Décary	Parent
Madame Christine Laplante-Larivière	Technicienne en Service de garde

1. MOT DE BIENVENUE ET PRÉSENTATION DES NOUVEAUX MEMBRES

La directrice Andrée-Anne Salois offre la bienvenue à tous et présente les membres du Conseil d'établissement pour l'année 2025-2026.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

La directrice Andrée-Anne Salois accueille les membres, constate le quorum et ouvre la séance à 16 h 02.

3. NOMINATION DU SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

- CÉ-25/26 - 001** Andrée-Anne Salois propose que Jennifer Ten Eyck soit la secrétaire lors de cette séance ainsi que les séances à venir pour l'année 2025-2026. Il est appuyé par tous. Jennifer Ten Eyck accepte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- CÉ-25/26 - 002** Christine Rodrigue-Lecours sollicite l'ajout de deux nouveaux points à l'ordre du jour. Andrée-Anne précise que l'un de ces points est déjà inscrit à l'ordre du jour, tandis que l'autre pourra être abordé lors de la section des paroles des membres. Il est appuyé par Martine Landry.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 2 JUIN 2025

- CÉ-25/26 - 003** Martine Landry propose que le procès-verbal soit adopté tel quel. Il est appuyé par Christine Rodrigue-Lecours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

6. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Andrée-Anne Salois indique qu'elle n'est pas en mesure de présenter le fonds 5, celui-ci n'étant pas encore transféré vers la nouvelle année scolaire. Bien que le fonds 5 soit actuellement clôturé, il sera accessible lors de la prochaine réunion du CÉ. Elle précise également que, l'année précédente, le fonds 5 a été peu utilisé, et que tous les efforts ont été déployés pour régler l'ensemble des factures à partir du fonds 1.

Andrée-Anne propose, pour cette année, que chaque somme autorisée par le CÉ pour des sorties, activités, et autres dépenses soit dûment consignée et mise en réserve. Ainsi, si le paiement des sorties et activités est effectué immédiatement à partir du fonds 1 et que l'utilisation du montant autorisé du fonds 5 n'est pas nécessaire pour ces dépenses, ce dernier pourra alors être réaffecté à d'autres usages.

Andrée-Anne souligne que le projet de construction devrait arriver prochainement en exprimant l'espoir que celui-ci puisse débuter au cours de la prochaine année. Elle informe également qu'elle participe à des rencontres visant à planifier d'éventuels déménagements. En réponse à la demande de

Christine Rodrigue-Lecours concernant la consultation des plans, Andrée-Anne précise que ceux-ci ne sont pas encore approuvés à ce jour, et qu'il n'est donc pas envisageable de les communiquer.

7. NOMINATION À LA PRÉSIDENTENCE

CÉ-25/26 - 004 Nicolas Turcotte demande s'il existe des personnes intéressées à occuper la fonction de présidence. Il précise que la fonction du président consiste notamment à produire un rapport annuel à la fin de la l'année scolaire, à soutenir la directrice lors des séances, et à assurer un rôle de représentation. Il est proposé par Martine Landry, appuyée par Nicolas Turcotte, que Julie Roussy soit nommée présidente du conseil d'établissement pour l'année 2025-2026. Aucune autre candidature n'étant déposée. Fermeture des mises en candidatures.

Julie Roussy accepte et elle est nommée présidente du Conseil d'établissement pour l'année 2025-2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8. NOMINATION À LA VICE-PRÉSIDENTENCE

CÉ-25/26 - 005 Il est proposé par Nicolas Turcotte, appuyé par Julie Roussy que Christine Rodrigue-Lecours soit nommée vice-présidente du Conseil d'Établissement 2025-2026. Il n'y a pas d'autre candidat. Fermeture des mises en candidature.

Christine Rodrigue-Lecours accepte et elle est nommée vice-présidente du conseil d'établissement pour l'année 2025-2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9. NOMINATION DU PARENT PRÉSENT AU COMITÉ DE PARENTS

CÉ-25/26 - 006 Nicolas précise qu'il incombe à un parent de se rendre à Windsor pour la rencontre ou d'y participer par Teams ou Zoom, la première réunion étant prévue pour le début du mois d'octobre. Andrée-Anne souligne que ce parent doit faire partie du Conseil d'Établissement. Christine Rodrigue-Lecours interroge sur le nombre de rencontres envisagées, auquel Julie Caron répond qu'environ cinq rencontres sont prévues au cours de l'année scolaire, précisant qu'elles ont une durée approximative de 2 h 30. Elle décrit également le contenu des rencontres. Christine Rodrigue-Lecours propose de se porter volontaire, tandis que Martine Landry offre d'être le substitut.

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES SOMMETS

Christine Rodrigue-Lecours est nommée parent présent au comité de parents 2025-2026.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ.

10. CALENDRIER DES RENCONTRES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT (APPROBATION)

CÉ-25/26 - 007 Les dates de rencontre pour le conseil d'établissement qui ont été choisies par les membres présents sont les suivantes :

- ❖ 1^{er} décembre 2025
- ❖ 2 février 2026
- ❖ 13 avril 2026
- ❖ 8 juin 2026

Il est proposé que les séances commencent à 16 h 00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

11. RÈGLES DE RÉGIE INTERNE 2025-2026 (APPROBATION)

CÉ-25/26 - 008 Andrée-Anne présente le document à l'écran interactif, indiquant avoir surligné en jaune certains passages pour lesquels elle souhaite apporter des modifications. Le premier point concerne la rémunération pour le gardiennage lors des séances du CÉ, le document indique différents montants et se contredisant. Elle souhaite donc parvenir à une formulation claire. Christine Rodrigue-Lecours demande s'il serait possible de réserver une somme pour une gardienne lors de l'assemblée générale des parents en début d'année, à quoi Andrée-Anne répond que le financement destiné aux gardiennes provient des dons en canettes, convertis en argent monétaire, ce qui permettrait de réserver une somme pour l'AGA. Julie Roussy souhaite comprendre le fonctionnement du gardiennage. Andrée-Anne explique qu'en cas de demandes de parents nécessitant une supervision lors des rencontres du CÉ, il est possible de faire appel à un ou des élèves de l'école pour garder les enfants, que ce soit à l'extérieur ou dans la cafétéria. Concernant le gardiennage, la décision a été prise d'attribuer une allocation de 20 \$ par gardienne lors des rencontres du conseil d'établissement, ainsi que lors de l'assemblée générale des parents en début d'année.

Le deuxième point concerne la question des frais de déplacement kilométrique lors des rencontres du Conseil d'Établissement. Il est proposé par Andrée-Anne de retirer cette mention, étant donné que tous les membres résident à proximité de l'école. La proposition est unanimement acceptée.

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES SOMMETS

Par ailleurs, Nicolas mentionne que le montant de 75 \$ alloué au président vise à couvrir des dépenses liées à l'achat de fournitures ou de matériel pour l'école à la discrétion du président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12. REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ

Il est convenu que Nicolas Turcotte assumera désormais la fonction de représentant de la communauté. La représentante précédente, Louise Lecours, ayant exprimé son souhait de ne pas poursuivre cette année. Andrée-Anne mentionne la possibilité de nommer un ou plusieurs autres représentants de la communauté s'il y a d'autres personnes intéressées.

13. DÉNONCIATION D'INTÉRÊT

Andrée-Anne explique qu'il est possible qu'un conflit d'intérêts survienne en présence d'une société ou d'une entité affiliée, notamment dans des situations telles que celle, par exemple, d'un conjoint assurant le déneigement de la cour d'école durant la période hivernale. Elle précise qu'en cas de conflit d'intérêts potentiel, il est nécessaire de remplir un formulaire de déclaration, lequel est disponible pour les membres du CÉ.

14. BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

En ce qui concerne le budget de fonctionnement du conseil d'établissement, Andrée-Anne indique disposer d'un montant de 265 \$, précisant ne pas l'avoir réduit lors de la dernière coupure budgétaire, car dans les années précédentes, cette somme avait souvent été remise à l'école pour les élèves. Nathalie Noël sollicite des précisions à ce sujet, auxquelles Andrée-Anne répond que, l'année précédente, cette somme avait été utilisée pour organiser un repas de fin d'année destiné aux élèves. Il appartient désormais aux membres du CÉ de déterminer l'affectation qu'ils souhaitent faire de ce montant.

15. ACTIVITÉS ÉTUDIANTES (SORTIES SCOLAIRES) ET MOYENS DE FINANCEMENT (APPROBATION)

CÉ-25/26 – 009

Sorties scolaires

- Jennifer Ten Eyck sollicite l'avis des membres du CÉ quant à la possibilité de permettre aux élèves de sortir de l'école dans un rayon de 2 km sans qu'il soit nécessaire de soumettre une demande préalable à chaque occasion. Les membres du CÉ donnent leur approbation à cette proposition.
- Une sortie au mont Orford est prévue le 17 octobre prochain, regroupant l'ensemble des élèves de l'école. Deux autobus, au coût total de 982 \$, seront nécessaires pour le transport, cette dépense étant imputée au budget "Bouge au Cube". Le coût par élève s'élève à 11 \$. Conformément à la pratique de l'année précédente, il est prévu de solliciter des contributions volontaires de la part des parents pour cette sortie. Les membres du CÉ donnent leur approbation à cette activité.
- Christine indique avoir vu une subvention relative au transport. Andrée-Anne précise avoir transmis cette information à l'enseignant responsable de l'éducation physique. Il en résulte que le dossier est complet pour l'année 2025-2026. Il est convenu d'inscrire cette démarche à l'agenda pour l'année suivante. Marie-Ève sollicite la clarification quant à savoir si c'est seulement à la SÉPAQ. Nathalie confirme la validité de l'information et précise que la subvention concerne à la fois les parcs régionaux et la SÉPAQ. La date limite de dépôt pour l'année prochaine reste à déterminer.
- En mai, les classes de première et deuxième année envisagent une excursion à la Mine Capelton, nécessitant la mise à disposition d'un autobus, dont le coût sera couvert par le budget « Bouge au cube ». Le coût estimatif par élève s'élève à environ 58 \$, auquel nous demandons une contribution volontaire de 25 \$ aux parents. Le montant de la sortie sera précisé sur le coupon de réponse qui sera remis aux parents. Les membres du CÉ donnent leur approbation à cette activité.
- La classe de Karine, regroupant les élèves de deuxième et troisième année, envisage une sortie au module Le Parkour, la date exacte n'est pas connue cependant, ce sera un lundi du mois de février. Un autobus sera requis pour le transport. Le coût estimatif par élève s'élève à environ 37 \$, auquel nous demandons une contribution

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES SOMMETS

volontaire de 20 \$ aux parents. Les membres du CÉ donnent leur approbation à cette activité.

- La classe de Marie-Ève, regroupant les élèves de troisième et quatrième année, prévoit une sortie à *Extéria* le 24 octobre prochain. Un autobus sera requis pour le transport. Le coût estimé par élève s'élève à 56,57 \$, auquel nous demandons une contribution volontaire de 20 \$ aux parents. Les membres du CÉ donnent leur approbation à cette activité.
- La classe de Lynda, regroupant les élèves de cinquième et sixième année, envisage une sortie à Bromont, à la Montagne d'expérience, afin de pratiquer le ski ou la planche à neige au cours du mois de février. Un autobus sera nécessaire pour le transport. Le coût estimatif par élève s'élève à environ 32 \$, auquel s'ajoutent les frais de location d'équipement (selon les besoins individuels de chaque élève), ainsi qu'une contribution supplémentaire de 21 \$ pour la location d'équipement, à la charge des parents. Le coût total approximatif par élève s'élève à 51 \$. Les membres du CÉ donnent leur approbation à cette activité.
- La classe de Lynda, regroupant les élèves de cinquième et sixième année, prévoit une sortie au Camp Beauséjour, où les élèves séjourneront en hébergement sur place, dans le cadre du programme de Santé globale, prévue pour le mois de mai. Un autobus sera nécessaire pour assurer le transport. Le coût approximatif de cette sortie s'élève à 114 \$ par élève. Comme lors des années précédentes, cette activité étant plus onéreuse, une contribution financière des parents sera sollicitée. L'année dernière, un montant de 100 \$ par élève avait été demandé. La décision concernant le montant à demander cette année sera prise ultérieurement, après une discussion lors d'une prochaine réunion. Les membres du CÉ ont donné leur approbation à cette sortie, sous réserve de la fixation définitive du montant à demander aux parents.
- La classe de maternelle prévoit une sortie au Camping Vacances Bromont le 4 juin prochain, comprenant la visite du site avec ses grands modules de jeux, une grande piscine avec glissades d'eau, une activité de mini-golf, un tour en train, ainsi qu'une offre de slush ou de cornet de crème glacée pour chaque élève. Le transport en autobus sera partagé avec l'école Saint-Laurent, cette sortie étant organisée en partenariat avec cette dernière. Le coût par élève s'élève à 30,65 \$. Une contribution volontaire de 5 \$ sera sollicitée auprès des parents. Le solde sera assuré par le fonds « Bouge au cube » ainsi que par le « Volet parent ». Un montant de 5 \$ sera demandé pour les parents accompagnateurs. Les membres du CÉ donnent leur approbation pour la réalisation de cette activité.

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES SOMMETS

- Chaque classe effectuera une visite au Centre culturel de Valcourt, dont l'ensemble des activités proposées est inclus dans notre tarif annuel de 6 \$ par élève, payé en début d'année scolaire. Ce montant couvre l'accès à la bibliothèque, aux livres ainsi qu'au musée. Marie-Ève explique que le programme d'accès aux livres vise à favoriser une diversité de lectures en classe, avec la réception mensuelle d'un bac de livres par classe. Les membres du CÉ donnent leur approbation à cette activité.
- En ce qui concerne l'organisation de la sortie de fin d'année, nous restons en attente des réponses aux appels effectués. Initialement, une visite à O-Volt avait été envisagée ; toutefois, cette option s'est avérée complète, ce qui nécessite la recherche d'alternatives.
- Les élèves du préscolaire souhaitent poursuivre la série de sorties « *Je rencontre Racine* », qu'Andrée-Anne souligne comme étant toujours très appréciée par les élèves. Cette activité, organisée deux fois par année (automne et printemps), consiste en une promenade pédestre à travers le village, permettant aux élèves de découvrir les commerces et le patrimoine de Racine. Étant donné que des fonds issus des années précédentes subsistent, aucune nouvelle demande de financement auprès de la municipalité ne sera effectuée. Les membres du CÉ donnent leur approbation à cette activité.
- Christine Rodrigue-Lecours souhaite savoir si des parents ont sollicité une aide financière auprès de l'école. Andrée-Anne répond qu'aucune demande n'a été reçue à ce jour. Elle explique que, dans certains cas, nous prenons l'initiative de contacter directement les familles pour leur offrir notre soutien, dans un souci d'entraide, sans aucune intention d'offenser quiconque.
- Nicolas Turcotte suggère d'adopter une approche plus directe lors de la sollicitation des contributions volontaires de la part des parents lors des sorties, afin d'encourager une participation financière plus accrue.
- Nathalie Noël souhaite connaître la composition des accompagnateurs lors des sorties scolaires. Lynda Mooney indique qu'en règle générale, ce sont les enseignants ainsi que les membres de l'équipe-école qui assurent cette responsabilité. Andrée-Anne précise que, dans certains cas, les parents d'enfants ayant des besoins particuliers sont également intégrés à l'accompagnement afin d'assurer le bon déroulement de l'activité. Il est à noter qu'un minimum de deux adultes est toujours présent lors de chaque sortie.
- Julie Roussy souhaite connaître le coût du transport pour nos sorties. Andrée-Anne Salois indique que les frais varient en fonction de la destination, mais qu'une estimation d'environ 250 \$ peut être retenue pour un trajet aller-retour entre Racine et Valcourt. Elle précise

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES SOMMETS

également que nous disposons d'un budget nommé « *Petite communauté* », destiné spécifiquement aux villages éloignés comme le nôtre, et pouvant être utilisé pour couvrir ces frais de transport. Nathalie Noël souhaite savoir si d'autres compagnies de transport ont été sollicitées, en dehors de *Transport B. Dion* comme la compagnie *Trans-Appel*. Andrée-Anne répond que c'était notre référence pour les sorties scolaires. Elle propose alors d'émettre des demandes de devis auprès de *Trans-Appel*. Lynda souligne que la différence entre un petit autobus et un autobus de plus grande taille demeure marginale, ce qui nécessite une vérification approfondie.

- Nicolas Turcotte propose d'envisager le transport par véhicule privé, notamment par l'intermédiaire des parents. Andrée-Anne et Jennifer expliquent que cette option demeure envisageable, toutefois, en conformité avec les nouvelles normes, les parents doivent remplir un formulaire relatif aux antécédents judiciaires, lesquels doivent être vérifiés. De plus, un formulaire d'autorisation parentale doit être rempli, précisant si l'élève nécessite ou non un siège d'appoint. Enfin, un document spécifique pour le conducteur doit également être rempli, incluant les détails relatifs à son permis de conduire.

Moyens de financement

- Jennifer rapporte avoir reçu plusieurs sollicitations et publicités de diverses compagnies (chocolats, produits d'érables, etc.). Nicolas souligne que les offres sont intéressantes, mais précise qu'avec les partenaires externes, le paiement doit être effectué avant la passation de la commande et que la distribution des produits doit être assurée par les élèves lors de leur réception, contrairement à la formule actuelle où cette étape diffère. Concernant la vente de chocolat, Julie Caron souligne que ce sont souvent les parents qui prennent en charge la vente, voire qui achètent directement le chocolat, qui finit fréquemment au congélateur et reste invendu.
- Christine Rodrigue-Lecours indique que la fromagerie serait intéressée à participer à notre formule actuelle.
- Nicolas estime qu'il est possible d'engendrer un bénéfice d'environ 1 500 \$ à 2 000 \$ avec la campagne de financement des produits locaux.
- Julie Roussy propose la vente de billets pour un crédit de voyage ; toutefois, Andrée-Anne rappelle qu'il faut faire preuve de vigilance, car cette initiative pourrait entrer en conflit d'intérêts en raison de l'implication de sa propre compagnie de voyage, et souligne la nécessité de s'assurer qu'aucun profit personnel n'en résulte. Andrée-Anne propose de poursuivre la campagne de financement des

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES SOMMETS

produits locaux, comme à l'habitude avant les fêtes, et demande à Julie Roussy d'effectuer les vérifications nécessaires pour présenter une proposition lors de la réunion du CÉ en décembre.

- Nathalie Noël s'interroge sur le montant maximal pouvant être récolté lors de telles campagnes ; Andrée-Anne répond qu'il n'y en a pas, mais qu'un fonds de réserve important (fond 5) existe déjà, ce qui pourrait nécessiter un plan d'utilisation, notamment pour l'achat de nouveaux livres pour la bibliothèque une fois les rénovations terminées.
- En ce qui concerne la préparation de la campagne, Nicolas estime qu'il lui faudrait environ 2 à 3 heures pour élaborer les documents, contacter les commerçants et rédiger le document Word, tâche qu'il confie à Julie Caron et Julie Roussy, tout en restant disponible pour assistance si besoin.

16. Parole aux membres

Direction

- ❖ Aucune remarque supplémentaire.

Parents

- ❖ Christine Rodrigue-Lecours expose la résolution relative aux coupures budgétaires, précisant avoir transmis un courriel contenant le document en question. Elle indique avoir modifié la conclusion afin de renforcer le soutien à la démarche. Elle sollicite l'accord des parents présent aujourd'hui concernant cette mobilisation. Émilie Laborde appuie la démarche de Christine. Nathalie Noël demande à qui cette lettre doit être adressée. Christine décrit ensuite les étapes à suivre pour la mise en œuvre de cette résolution.
- ❖ Nicolas indique que les canettes ne peuvent plus être déposées directement au magasin *La Pâtinerie* comme par le passé, à moins qu'une équipe de parents passe les récupérer afin d'effectuer le retour à la Consignation de Valcourt. Christine précise qu'à Valcourt, il est possible d'apposer le nom de l'école sur le petit coupon destiné à remettre l'argent recueilli, et propose d'inclure cette information dans l'infolettre du mois prochain.

- ❖ Nicolas exprime le souhait former un comité de suivi des travaux de rénovation, chargé notamment des communications et de l'implication des parents. Andrée-Anne précise qu'il serait préférable d'attendre la confirmation d'une date officielle de début des travaux avant de mettre en place un comité. Elle ajoute également qu'elle souhaite former un comité dédié à l'embellissement extérieur de l'école et souligne la nécessité de mobiliser le soutien des parents pour appuyer ces initiatives. Lynda s'enquiert du calendrier prévu pour le début des travaux, et Andrée-Anne indique qu'un appel d'offres devrait être lancé durant l'hiver, avec une durée estimée du projet d'environ un an.

Enseignants

- ❖ Lynda indique que la situation évolue favorablement.

17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

CÉ-25/26 - 010

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, Christine Rodrigue-Lecours propose que la séance soit levée à 17 h 27. Il est appuyé par Martine Landry.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Julie Roussy, présidente

Andrée-Anne Salois, directrice